

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 20 MAI 2015**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 20 mai 2015*

Aujourd'hui, à quinze heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 33 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.